



FICHE 5

LE RECRUTEMENT

“ *Comment engager le processus de recrutement ?* ”

« *Je vérifie que je n'ai pas la ressource en interne* »

« *Attirer du personnel qualifié Choisir un bon positionnement en terme de rémunération par rapport au marché !!* »

J'ENVISAGE LES CANAUX LES PLUS ADAPTÉS À MON BESOIN

Les vecteurs de communication de mon offre : « **JOUEZ « LA CARTE » RESEAU !!** »

Ai-je une idée des réseaux que je vais utiliser ? (presse, réseaux sociaux, réseaux d'entreprise, pôle-emploi..., sa CV thèque, cabinet de recrutement) ?

UNE CV THÈQUE, ÇA S'ORGANISE !

Utilisez votre fichier stagiaires, les réseaux sociaux, des salons professionnels de recrutement (forum de l'emploi), les jurys d'examen des écoles, ... jouez la cooptation avec vos collaborateurs.

Qualifiez régulièrement votre fichier, en sollicitant les éventuels candidats pour des extras, en diffusant vos offres, ...

Des sites d'offres d'emplois et de conseils consacrés à l'hôtellerie et la restauration : www.hotelcarrer.fr / www.lhotellerie-restauration.fr

« N'excluez pas les structures qui recrutent en temps partagé et les cabinets de recrutement »



LE RECRUTEMENT

“ Comment engager
le processus de recrutement ? ”

/ DÉFINIR L'INTITULÉ DE L'OFFRE /

Précisez le contenu (poste, missions, tâches...).
Transmettez vos coordonnées.

Rédigez l'annonce générique en suivant les recommandations de la fiche de poste.

VOTRE ANNONCE D'EMPLOI :
« *donnez envie, soyez attractif !!* »

PENSEZ À VOUS ADAPTER AUX COMPORTEMENTS
DES NOUVELLES GÉNÉRATIONS :
« *le texto plutôt que l'appel téléphonique !!* »

NE JAMAIS FAIRE MENTION DE :

- ✓ l'origine,
- ✓ le sexe,
- ✓ le handicap,
- ✓ la grossesse,
- ✓ la situation familiale,
- ✓ la race, l'ethnie ou la nation,
- ✓ les opinions politiques ou syndicales,
- ✓ les convictions religieuses,
- ✓ l'orientation sexuelle,

EXEMPLE

RESTAURANT

RECHERCHE SERVEUR/SE

Présentation soignée / Profil dynamique / Expérience exigée

ÉVITEZ la discrimination au niveau de l'offre d'emploi



ATTENTION SANCTION :
« *la discrimination est interdite* »
Amende de 45 000 €
et 3 ans de prison.

On parle de discrimination à l'embauche lorsque des personnes en recherche d'emploi sont traitées de manière différente par l'employeur recruteur sur une base de critères de sélection qui eux sont identiques.

La discrimination à l'embauche tiendra au fait que l'employeur manquera de justification objective et raisonnable à l'égard du candidat par rapport au poste qu'il propose à pourvoir.

/ UN CABINET DE RECRUTEMENT, POUR QUOI FAIRE ? /

GAIN DE TEMPS ET GAIN D'ARGENT !!
.... MAIS PAS QUE !

C'est aussi la connaissance du candidat grâce à la confiance entre le cabinet/candidat.

Apprécier le « savoir-faire » d'un candidat,
aussi bien que le « savoir-être ».

**C'est aussi la capacité
à donner du sens !**